

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le vingt-quatre avril, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames, Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL, Messieurs Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Madame Céline FILLIATREAU

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## ORDRE DU JOUR

### **PERSONNEL**

- création de poste contractuel agent technique polyvalent à temps complet

### **CESSION AU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES**

- chemin du pèlerin parcelles pour voirie-acquisition

### **AUTORISATIONS DE SIGNATURES PARCELLES CHEMIN DU PELERIN**

- Authentification des actes pour le Maire (Notaire)
- Authentification des actes pour délégation au Maire-Adjoint (pour le compte de la Mairie)

### **INFORMATIONS**

#### **SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS**

- comptes-rendus

### **QUESTIONS DIVERSES**

- cérémonie du 8 mai
- courses cyclistes des 5 mai et 20 août
- élections le 9 juin

## AFFAIRES COMMUNALES

### **CREATION DE POSTE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DE CATEGORIE C**

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Cet emploi sera pourvu par un agent technique polyvalent, conformément aux conditions fixées par les articles L. 332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique relevant de la catégorie C au 1<sup>er</sup> grade.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du deuxième échelon, base de l'indice brut 368, majoré 367, soit 1 806,66 € mensuel brut.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de créer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent technique polyvalent et à signer les actes afférents.

De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits aux articles et chapitres prévus à cet effet au BP 2024.

### **ACQUISITION DE PARCELLES**

Madame le Maire informe que les particuliers Monsieur Patrick Martineau et Monsieur et Madame Guy Thomas acceptent de céder les parcelles C 0672 et C 0639 à la commune de Préguiillac, répondant à un accord tacite avec la collectivité lors du permis de construire.

La parcelle C 0672 de 99 m<sup>2</sup> et la parcelle C 0639 de 112 m<sup>2</sup> seront achetées au prix de terrains non viabilisés à proximité, soit à 15 euros le mètre carré, en accord avec les particuliers.

- La commune s'engage à acquérir la parcelle de Monsieur Martineau Patrick au prix de 1485 €,
- La commune s'engage à acquérir la parcelle de Monsieur et Madame Thomas Guy à 1680 €.

En conséquence, madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, sur :

- La cession des parcelles cadastrées C 0672 et C 0639 pour une contenance totale de 211 m<sup>2</sup>.
- L'acquisition des parcelles pour 3 165 €.

Les membres du Conseil Municipal chargent Madame le Maire :

- de rédiger les actes administratifs relatifs à ces acquisitions
- de signer les actes et les dossiers afférents à ces transactions.

### **AUTORISATION SIGNATURES DES ACTES ADMINISTRATIFS D'ACQUISITIONS DE PARCELLES**

Considérant qu'un acte administratif doit être rédigé et enregistré au Service de la publicité foncière de SAINTES (17) pour officialiser l'acquisition des biens immobiliers :

- parcelle C 0672 pour une superficie de 99 m<sup>2</sup>,
- parcelle C 0639 pour une superficie de 112 m<sup>2</sup>,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur Régis NÉGRIER à signer au nom et pour le compte de la Commune de Préguiillac les actes administratifs et tous les documents relatifs à l'acquisition des biens immobiliers cités ci-dessus.

- De charger Madame MIRANDE Martine, en sa qualité de Maire, de l'authentification des actes en vue de la publication au service de publicité foncière de SAINTES.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré, adoptent à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

## **INFORMATIONS**

### **VISITE CANTONALE DU 2 AVRIL**

Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Département, a visité des entreprises, des associations, ... sur tout le canton de Thénac.

Le soir, une réunion publique à été organisée à la salle polyvalente de Préguiillac à 18 h 30.

Monsieur Régis NÉGRIER s'est chargé de présenter la Commune aux personnes présentes.

Alexandre GRENOT a présenté l'heure civique.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Aubry expose qu'une réunion aura lieu le mercredi 22 mai pour une relecture des documents dont la rédaction est achevée. Il ne reste plus qu'à le valider.

Un exercice de déploiement du Poste de Commandement Communal devrait avoir lieu d'ici le mois d'octobre.

### **FRANCE TRAVAIL**

Monsieur AUBRY s'est rendu à la réunion d'informations qui a eu lieu le lundi 11 mars en présence des directeurs régionaux et départementaux de France travail, de la sous-préfète et de Monsieur DRAPRON.

Le découpage des responsabilités de France Travail dans le 17 concerne la Saintonge Romane.

Un objectif de la nouvelle organisation est de gagner du temps et de simplifier le traitement des dossiers. Cela devrait faire correspondre les besoins des entreprises avec les demandeurs d'emploi.

L'autre objectif est de rassembler tous les acteurs (mission locale, cap emploi, ...) sur une seule plateforme pour tendre vers un seul discours.

La loi plein emploi qui sera votée prochainement vise à renforcer l'accompagnement des personnes en vue de retrouver un emploi et de répondre aux besoins des employeurs.

L'organisation de France Travail s'est redéployée en 3 pôles : entreprises, accompagnement, indemnisation.

### **GENDARME RÉSERVISTE PATROUILLEUR**

Madame le Maire nous parle de l'expérimentation « gendarme réserviste patrouilleur » qui a été mise en place à cause d'un problème de sous-effectif au sein de la gendarmerie.

Il s'agit de gendarmes à la retraite qui se sont portés volontaires. Ils utilisent l'équipement des gendarmes mais se déplacent avec leur véhicule personnel.

Toutes leurs interventions passent par les appels au 17.

### **ATELIER PLUi N° 3 : rédaction du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)**

Les services de l'État, représentés par Madame la Sous-Préfète ainsi que le Directeur adjoint de la DDTM de Charente-Maritime sont venus présenter la note d'enjeux relative à l'élaboration du PLUi.

Elle est déclinée en 2 groupes d'enjeux majeurs du territoire, à savoir le socle culturel et le socle naturel, articulés autour des concepts « réinventer, régénérer, recycler, requalifier ». Il s'agit également de préserver le patrimoine territorial et de le mettre en lumière en tirant profit de son potentiel touristique.

Les techniciens de Saintes Grandes Rives ont présenté les propositions d'orientations relatives au développement économique et ses quatre sous-thèmes : espaces économiques, commerce, tourisme et agriculture.

## ASSOCIATION AIDELFA

Madame Céline FILLIATREAU s'est rendue à l'assemblée générale de l'AIDELFA (Association Inter Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) des Charentes le 6 avril, en coordination avec l'ANELFA (Association Nationale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques). L'iode d'argent est envoyé dans les 108 générateurs répartis sur les 2 départements et pris en charge par 390 bénévoles.

L'iode d'argent est vendu à prix coutant.

7 alertes ont été déclenchées en 2021, 14 en 2022 et 20 en 2023.

Même si les assurances indemnisent les agriculteurs, grâce à l'AIDELFA il y a moins de dégâts dus à la grêle.

## CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur Régis NÉGRIER s'est rendu à la conférence des Maires du 27 mars dont une partie portait sur l'organisation du service ADS (Application du droit des sols) qui traite toutes les demandes d'urbanisme. 7 postes sont actuellement pris en charge par le budget de la CDA, mais il faudrait en créer un 8<sup>ème</sup> pour couvrir les besoins de toutes les communes. Ce poste coûterait 40 000 € supplémentaires, dont une partie serait prise en charge par les budgets des 36 communes de la CDA. Le coût serait évalué en fonction du nombre de dossiers traités pour l'année N-1 à hauteur de 20 %.

## COMMISSION JEUNESSE

Monsieur Philippe BARANGER s'est rendu à la commission jeunesse du 5 mars.

Il a été question de l'accueil périscolaire dont le prix moyen horaire est de 1,53 € qui n'augmentera pas pour l'année scolaire 2024/2025, alors qu'en temps ordinaire, une augmentation de 2 % est appliquée tous les ans.

En ce qui concerne les restaurants scolaires, 90 % des enfants scolarisés sont inscrits dans les cantines. Les tarifs n'augmenteront pas non plus pour l'année scolaire 2024/2025. Le prix d'un repas est de 3,26 € en moyenne (de 1,14 € à 4,40 €) pour les familles, alors que la CDA paye ce même repas 9,50 €.

Les demandes du mercredi sont en augmentation de 20 % et 12 % en période de vacances scolaires. Une augmentation de 2 % des tarifs sera appliquée à l'accueil extrascolaire, ainsi que pour la ludothèque et les camps d'été et aussi les écoles dites « apprenantes ».

Le taux de remplissage des classes est passé de 24 à 25 élèves en 2021 à 21 pour l'année 2024. Une classe sera fermée sur l'école de Berneuil en septembre 2024.

La CDA a recruté Madame PERRAULT en CDD en tant que référente en activité d'inclusion handicap pour soutenir les familles des enfants handicapés scolarisés. Elle va faire l'état des lieux des besoins et des aménagements nécessaires, en coordination avec toutes les structures de la CDA accueillant des enfants handicapés.

## COMMISSION ÉNERGIE

Monsieur Régis NÉGRIER s'est rendu à la commission énergie du 3 avril. Le service a recruté Monsieur Benjamin GINVRESSE, conseiller en énergie partagée.

Des appels à projets sur la transition écologique sont en cours pour un budget de 20 000 € :

- 4 500 € pour **Terre habitat 17** qui fait des rénovations d'habitat,
- 4 500 € pour **Ricasol** qui va faire circuler un vélo-café,
- 2 800 € pour **Fil rouge** qui organise des expositions d'œuvres d'art sur la thématique de l'eau,
- 4 200 € pour **Terdev** qui organise des jeux éco-citoyens sur le développement durable,
- 4 000 € pour **Le scarabée qui coud** en faveur du réemploi de tissus.

La CDA envisage la création d'un parc photovoltaïque en grappe sur tout le territoire de la CDA qui sera géré par la société Enercoop, une entreprise qui, entre autres, achète de l'électricité verte et la revend à un prix intéressant.

La CDA souhaite mettre en place un système de méthanisation situé vers le lycée Georges Desclaudes à Saintes d'ici 2030 et 5 d'ici 2050.

## **SAINTONGE ROMANE**

Madame le Maire a assisté à la réunion du comité syndical du Pays de Saintonge Romane le 13 mars. Il a surtout été question du débat d'orientation budgétaire.

Une modification du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres a été décidée pour être conforme à la réglementation du CGCT et du Code de la commande publique.

Le comité a décidé de faire appel aux Fonds européens territorialisés pour une demande de subvention pour le soutien à l'ingénierie au titre du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale validant la mise en œuvre de la stratégie de développement locale menée par des acteurs locaux pour la période 2023-2027.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire s'est rendue au conseil communautaire de la CDA le 10 avril.

Le budget, voté en décembre, a été réorienté selon les besoins. Les charges de personnel ont augmenté d'environ 2 millions d'euros afin de déprécier 117 agents.

L'attribution du fonds de concours sollicité pour la végétalisation de la cour de l'école a été validée :

13 199,66 € soit 50 % de notre reste à charge.

La crèche familiale 1 2 3 soleil a été fermée par manque de demande.

Au niveau du tourisme, en 2023, 6 600 personnes ont participé aux différents spectacles (échappées rurales, ciné plein air,...).

Du 7 mai au 23 juin, 9 concerts seront organisés pour les jeunes.

L'ancien cinéma l'Olympia va être rénové en 16 logements locatifs par la SEMIS.

## **RÉUNION "LE CLIMAT BOUGE, LA GESTION DE L'EAU AUSSI"**

Madame le Maire a assisté à une réunion sur les eaux pluviales le 24 avril.

Fabrice Barusseau, vice-président, un hydrologue et Thierry Amiral de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) ont présenté un historique suivi de constats sur les limites de l'assainissement pluvial.

Créer un règlement avec le zonage des eaux pluviales tout en tenant compte de la problématique de l'absence de maîtrise de l'imperméabilisation, des remous et de la vitesse de l'eau lors des derniers phénomènes atmosphériques. Sans oublier la gestion intégrée des eaux pluviales, très importante afin de ne pas encombrer les canalisations existantes et permettre de reconstituer le cycle naturel de l'eau.

Le but est de créer un Schéma directeur des eaux pluviales avec l'aide de 4 bureaux d'études, pour l'ensemble de l'agglomération, prévu fin 2025. Travail mené en parallèle avec le PLUi.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Les adjoints et conseillers présents sont : Régis, François, Philippe BARANGER.

La gerbe de fleurs sera récupérée par Bernadette le 7 mai et un apéritif sera servi à la fin de la cérémonie dans la salle associative.

### **COURSES CYCLISTES**

Deux passages de la course organisée pour le centenaire du vélo club Saintais passent dans le bourg le 5 mai : 1 en fin de matinée et 1 en fin d'après-midi.

**Le Tour Poitou-Charentes** passera dans la commune (route de la Poitevinière) le 20 août.

Les organisateurs ont besoin d'un référent communal et de 14 signaleurs. Une note d'informations est parue pour demander des volontaires.

Monsieur Régis NÉGRIER est désigné comme référent et se charge de recruter des volontaires bénévoles.

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Pour l'organisation du bureau de vote, il faut des volontaires pour organiser les 4 créneaux horaires de permanence avec 4 assesseurs titulaires et 4 suppléants.

Nous aurons besoin de volontaires pour installer la salle du conseil après le mariage le samedi 8 juin.

### REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 27 mai 2024 à 18h30